

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le sept janvier, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le quatorze janvier deux mille seize à vingt heures, à la Mairie de Vers.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Conseil du 10 décembre 2015
2. Compte-rendu des décisions du Maire
3. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
4. Compte-rendu des travaux en cours
5. Budget principal : dépenses d'investissement par anticipation
6. Jardins familiaux : prix de location et règlement intérieur
7. Convention d'intervention foncière avec la SAFER
8. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
9. Divers

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	12	10	11

Présents : Messieurs J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, D. ERNST, X. GROS, R.VILLET, Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, M-A.VIRET

Excusé(s) : J.LAVOREL, G. VERNE, procuration donnée à Anne-Sophie EXCOFFIER

Absent (s) :

Eddy CLERC a été élu secrétaire

Mathieu BRIZON a démissionné en date du 11 décembre 2015 avec effet immédiat. Le nombre de conseillers en exercice passe donc désormais à 12.

1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 10 DÉCEMBRE 2015

Pas de remarque.

2/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

♦ Monsieur le Maire a dû réaliser un virement de crédits du compte 022 (dépenses imprévues) aux chapitres 012 et 65 pour permettre le paiement des dernières paies de l'exercice 2015 :

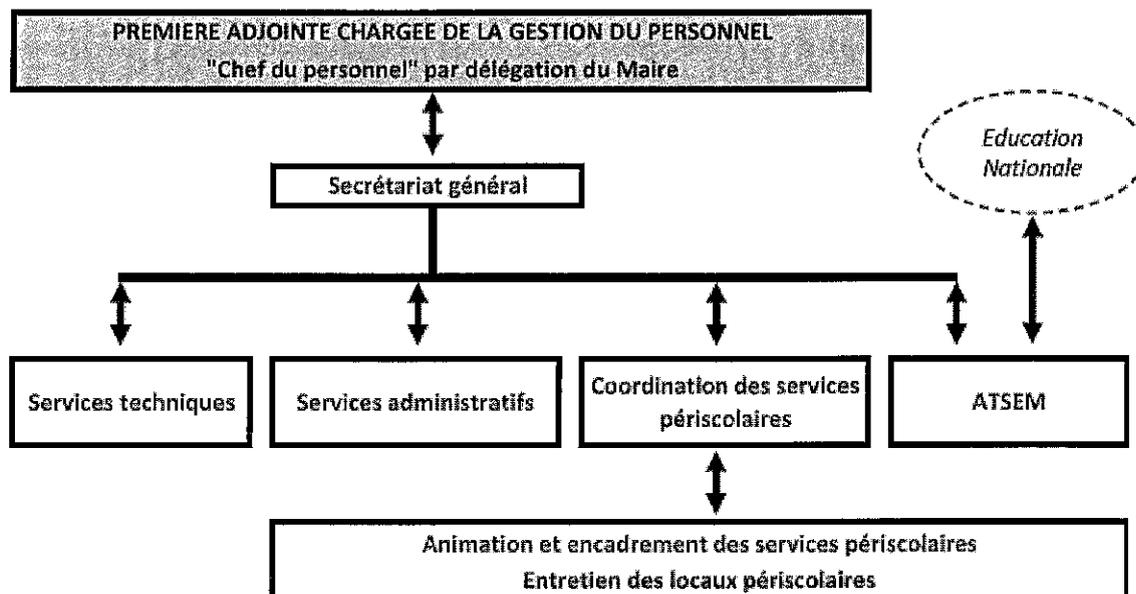
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 13 300.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	+ 8 300.00 €
Article 6411	Personnel titulaire	+ 8 300.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 5 000.00 €
Article 6534	Cotisations sociales	+ 5 000.00 €

♦ Monsieur le Maire a décidé de donner délégation à sa 1^{ère} Adjointe pour la gestion du personnel. Monique DUPARC est désormais chargée de gérer les carrières des personnels communaux, exercer le pouvoir hiérarchique sur ces agents et prendre toute mesure relative au bon fonctionnement des services de la commune et à la gestion des agents.

♦ Monsieur le Maire a décidé d'arrêter l'organigramme de la collectivité comme suit :



♦ Pour des questions d'organisation interne des services et vues les fréquentations observées ces derniers mois, Monsieur le Maire propose de modifier les heures d'ouverture au public du secrétariat comme suit : lundi 14h30-18h ; mardi **16h-19h** ; vendredi 8h30-12h30.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition qui sera appliquée dès la semaine 03.

3/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable n°074 296 15 A 0017 relative à une division parcellaire sur l'ensemble constitué par les parcelles B 1369, 1372, 1376, 889 et 1364.

4/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS

Voirie : report des marquages au sol et de la mise en place des aménagements (plots, balises)

Bâtiments :

♦ Départ du locataire de l'appartement au dessus du salon de coiffure. Des travaux seront à prévoir.
♦ Bâtiment périscolaire : - Le dysfonctionnement des toilettes vient d'une pression d'arrivée d'eau trop faible. La CCG a changé le compteur et la vanne d'arrêt qui étaient sous-dimensionnés. Les mécanismes des petits WC doivent encore être changés.

- Charpente : modification du système de joints des couvertines suite à constatation de nombreuses fuites. Travail à vérifier lors des prochaines pluies.

Pas de réponse à la demande de fourniture d'arrêts de neige.

- Menuisier : travaux en cours pour la modification de la porte voilée au 1^{er} étage.

♦ Bâtiment Mairie : RDV avec l'architecte pour le lancement du projet le 12 janvier. Discussion sur le système de chauffage et la possibilité de mettre des panneaux solaires (permettrait d'avoir un bâtiment à énergie positive). Échéances envisagées : dépôt du PC en avril – appel d'offres en septembre – début des travaux fin 2016-début 2017.

Proposition de création d'un groupe de travail pour le suivi du projet : Jean-Pierre CHAUVET, Monique DUPARC, Philippe DUPRAZ, Mélanie SAXOD, Raymond VILLET, Marie-Andrée VIRET se portent volontaires.

Réseaux humides Bellossy : groupement de commandes avec la CCG (Commune : eaux pluviales et défense incendie / CCG : eau potable et assainissement). Choix du maître d'œuvre : Hydrétudes.

Appel d'offres pour les travaux : automne 2016 ; début des travaux : 2017.

Liaison piétonne : plusieurs projets de travaux voient le jour aux abords immédiats du futur aménagement :

- enfouissement de la ligne moyenne tension et des câbles téléphoniques
- passage de la fibre très haut débit
- La CCG pourrait envisager à terme de faire passer une nouvelle canalisation d'eau potable pour relier Vers à Maison Neuve (tracé encore incertain).

Il faut organiser dès à présent la coordination des travaux avec ERDF et le SYANE.

5/ BUDGET PRINCIPAL : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION (délibération)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice à moins que le conseil ne l'autorise en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités énoncé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 21 : 14 000 €, soit 9,46% des crédits votés au BP 2015, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2128	Autres aménagements de terrains	5 000 €
2135	Installations générales, aménagements	2 000 €
2152	Installations de voirie	2 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000 €
2184	Mobilier	2 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €

Chapitre 23 : 20 000 €, soit 1,67% des crédits votés au BP 2015, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2313	Constructions	10 000 €
2315	Installations	10 000 €

PRECISE que les crédits susvisés seront repris au budget primitif 2016.

6/ JARDINS FAMILIAUX

♦ Modalités de gestion :

Les jardins familiaux sont situés sur une parcelle communale et ont été aménagés grâce à un investissement consenti sur le budget principal.

Néanmoins, le projet a été porté tout au long de sa mise en œuvre par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le fonctionnement suivant :

- Gestion administrative, technique et financière des jardins familiaux assurée par la Commune,
- Proposition à faire au Centre Communal d'Action Sociale : assurer les relations avec les usagers, par délégation. Le Centre Communal d'Action pourrait ainsi être chargé de proposer les candidats à l'attribution des jardins, évaluer le degré de satisfaction des jardiniers et identifier les difficultés le cas échéant, proposer les retraits de parcelles dans les cas prévus dans le règlement intérieur, etc.

Le Conseil Municipal se prononce pour cette proposition et charge Monsieur le Maire de prendre mettre en place cette délégation, si le Centre Communal d'Action Sociale l'accepte.

♦ Définition des modalités de mise à disposition et d'utilisation des jardins familiaux (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a aménagé des jardins familiaux sur le terrain communal sis route de Frangy.

Afin de mettre ces jardins à disposition des Vernois intéressés, il est nécessaire de définir les modalités d'utilisation et notamment de définir :

- Le règlement intérieur,
- Les tarifs applicables.

Mélanie SAXOD et Marie-Andrée VIRET présentent le projet de règlement intérieur et de tarifs.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 11 votants :

APPROUVE le projet de règlement annexé à la délibération.

FIXE les tarifs et modalités de règlement comme suit :

	Montant	Modalités
Droit d'entrée	15 € par parcelle allouée	Versement la première année, à la date d'entrée. Non remboursable.
Cautions	150 € par parcelle allouée	Versement la première année, à la date d'entrée. Remboursable pour tout ou partie au vu de l'état des lieux de sortie.
Cotisation annuelle	0,80 € le m ² mis à disposition	Versement annuel, pour la période à échoir. Non remboursable.

CHARGE Monsieur le Maire de conclure avec les jardiniers des conventions de mise à disposition des terrains.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

7/ CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC LA SAFER (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre Vers et Maison Neuve nécessite la maîtrise du foncier, selon une emprise de 300 mètres linéaires sur 6 mètres de largeur.

Le tracé choisi traverse 6 parcelles privées, situées en zone agricole.

Les acquisitions ou échanges de terrains envisagés pour obtenir la maîtrise foncière devront être soumis à l'accord de la SAFER, qui peut également proposer à la Commune une mission complète d'accompagnement dans la réalisation du projet (concertation locale, préparation et réalisation de l'enquête foncière, conduite des procédures...).

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'intervention foncière proposé par la SAFER, détaillant l'ensemble des missions et le coût forfaitaire de la prestation, qui s'élève à 3 816 € TTC.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 11 votants :

APPROUVE le projet de « convention d'intervention foncière » annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure cette convention avec la SAFER.

INSCRIRA la dépense au budget primitif 2016 au compte « 6226 – Honoraires ».

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

8/ COMPTE-RENDU SIVU ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

Police pluri communale : Madame la 1^{ère} Adjointe présente le projet regroupant 7 communes (Chênex, Chevrier, Feigères, Valleiry, Vers, Viry, Vulbens).

Pour permettre le fonctionnement de policiers en binôme, il faudrait embaucher 5 policiers et ½ emploi administratif. Viry pourrait dans un premier temps accueillir les équipes.

Coût total annuel prévisionnel : 260 000 €. Le coût serait proratisé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Pour Vers, le montant serait de 15-16 000 € par an.

Monsieur le Maire propose l'intervention du policier municipal de Viry lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, afin de pouvoir appréhender les différents aspects de sa mission avant de prendre une décision.

PACA : Genève persiste dans son projet de privilégier Bardonnex comme entrée unique de l'Agglomération. Projet de « PACA 3 ».

Réunion avec le Préfet sur la promotion des « Emplois d'Avenir », subventionnés à 80% par l'Etat pendant 3 ans. Sur le Genevois, on constate une augmentation de 8% sur un an du nombre de jeunes de moins de 25

ans sans emploi.

Monsieur le Maire invite chacun à réfléchir aux éventuels besoins sur la Commune.

9/ DIVERS

La date du prochain Repas des Aînés est fixée au 22 mai.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une lettre anonyme relative aux transports de terre en direction de Frangy, qui gênent les riverains des routes de Viry et Frangy.

Monsieur le Maire explique que les maires des communes traversées par ces transports de terre n'ont malheureusement aucun moyen d'interdire ce trafic.

Néanmoins conscients de la gêne occasionnée pour les riverains, d'une possible augmentation de l'insécurité routière et des risques d'endommagement des voies publiques, plusieurs maires concernés (dont Monsieur VILLET) se sont mobilisés auprès de la Préfecture pour faire part de leurs inquiétudes et mécontentement. La Préfecture a pris en compte les arguments avancés en diminuant par deux l'autorisation de trafic initialement prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET



Joëlle LAVOREL
(excusée)

Philippe DUPRAZ

Mélanie SAXOD

Les Adjointes,
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Anne-Sophie EXCOFFIER

Geoffroy VERNE
(excusé, procuration)

Dominique ERNST

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Xavier GROS

Marie-Andrée VIRET